

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02670
Numéro SIREN : 794 428 813
Nom ou dénomination : 3C BAT

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2018 sous le numéro de dépôt 5594

Comptes annuels

12 JUL 2018

5594

3C BAT

20 Rue Marcellin Berthelot – 95580 MARGENCY

Exercice clos le : 30 Juin 2017

SIRET : 794 428 813

*« cahier café »
Le président
[Signature]*

CABINET A T E C O

18 place Roger LEVANNEUR - 95160 MONTMORENCY

■ 01 39 64 08 80 ☎ 01 39 64 07 57

LIASSE FISCALE

Exercice clos le : 30 Juin 2017

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		3CBAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		20 RUE MARCELLIN BERTHELOT 95580 MARGENCY		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		7 9 4 4 2 8 8 1 3 0 0 0 3 2					
		Néant ☐ *					
		Exercice clos le, 3 0 0 6 2 0 1 7					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 304	AG	5 304	
		Fonds commercial (I)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	29 244	AU	14 204	15 040
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	13 450	BI		13 450
TOTAL (II)		BJ	47 998	BK	19 509	28 490	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 120	BM		1 120
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	211 417	BY	8 117	203 300
		Autres créances (3)	BZ	47 606	CA		47 606
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	120 914	CE		120 914
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	9 016	CG		9 016	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 836	CI		3 836	
	TOTAL (III)	CJ	393 909	CK	8 117	385 792	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	441 907	IA	27 625	414 282	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	18 907
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise

3CBAT

Néant

* ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000...)	DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	35 679
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	72 306
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	210 985
	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
Provisions pour risques et charges	TOTAL (II)	DO	
	Provisions pour risques	DP	9 758
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	9 758
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	205
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 773
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	104 845
	Dettes fiscales et sociales	DY	86 716
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	193 539
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	414 282
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	193 539
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise :

3CBAT

Néant

* ☐

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	1 341 769	FH	FI 1 341 769
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 341 769	FK	FL 1 341 769
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO 7 457
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 939
	Autres produits (1) (11)				FQ 104
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 1 350 269
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 274 426
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV (1 120)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 543 136
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 13 282
	Salaires et traitements *				FY 311 502
	Charges sociales (10)				FZ 91 160
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions				GA 7 441
					GB
					GC 1 145
					GD
	Autres charges (12)				GE 868
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 1 241 839
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)					GG 108 431
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 282
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 282
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 450
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 450
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (168)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 108 263

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3CBAT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	22 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	22 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 990	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	18 864	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	9 758	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	31 612	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(9 112)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	26 845	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 373 052	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 300 746	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	72 306	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	3 393
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	939
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
VNC IMMO CEDEES ET PCAEC			18 864	22 500		
AMENDE			2 990			
DOT.PROV LITIGE CLIENTS			9 758			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cadre A		3CBAT		Néant ☐ *	
IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
	Constructions		KJ	KK	KL
	Sur sol propre	Dont Composants L9			
	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3			
	Autres immobilisations corporelles				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
	Matériel de transport *		KY	KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
	Avances et acomptes		LK	LL	LM
	TOTAL III		LN	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
	Autres participations		8U	8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V
	TOTAL IV		1Q	1R	1S
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	OH	OJ
IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
		par virement de poste à poste		3	
		1		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	D0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY
	Constructions				
	Sur sol propre		IQ	MA	MB
	Sur sol d'autrui		IR	MD	ME
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK
	Autres immobilisations corporelles				
	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN
	Matériel de transport		IV	MP	MQ
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS	MT
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA
	Avances et acomptes		NC	ND	NE
	TOTAL III		IY	NG	NH
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7
	Autres participations		IO	OX	OY
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F
	TOTAL IV		I3	NJ	NK
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	OL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3CBAT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col.2 - col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise 3CBAT

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	5 304	PF	PG	PH	5 304
Terrains				PI		PJ	PK	PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN	PO	PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS	PT	PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW	PX	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA	QB	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	141	QE	301	QF	442
	Matériel de transport			QH	2 533	QI	5 263	QJ	7 761
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	4 124	QM	1 877	QN	6 001
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS	
TOTAL III				QU	6 798	QV	7 441	QW	14 204
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	12 103	ØP	7 441	ØQ	19 509

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l'entreprise		3CBAT		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 3CBAT				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	13 450	UV		UW	13 450			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	10 243				10 243			
	Autres créances clients		UX	201 173		192 509		8 664			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	18 990		18 990					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 617		12 617					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	10 071		10 071					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 929		5 929					
	Charges constatées d'avance		VS	3 836		3 836					
	TOTAUX			VT	276 309	VU	243 952	VV	32 357		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	104 845		104 845						
Personnel et comptes rattachés		8C	23 498		23 498						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	30 872		30 872						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	24 787		24 787						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 560		7 560						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	205		205						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	191 766	VZ	191 766					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 3CBAT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice clos le : 3 0 0 6 2 0 1 7		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA	72 306		
			de son conjoint		WB			
			moins part déductible *		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	18 930		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 975		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)	XX	2 990		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)				17	26 845		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8			
			- imposées au taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	5 526		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						TOTAL I	129 572	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
			- imposées au taux de 0 %		WH			
			- imposées au taux de 19 %		WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité - hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société d'investissement immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine (L. art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	23 270		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	23 270	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	106 302			
		déficit (II moins I)					XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	106 302		XO	

[illegible]

Désignation de l'entreprise 3CBAT

Néant ☒ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>3CBAT</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	74 350	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	70 829		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE	39 500			
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	ØF	145 179		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	105 679	145 179		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	13 836	YQ	5 625		
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT	338 799		
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	69 718		
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU	3 430		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	29 052		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	102 136		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	1 103		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	12 179		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY	127 513		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	130 661		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *							ØZ	187 871		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 1 handicapés :)							YP	11		
	– Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	– Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA				Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD				Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH					N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 3CBAT

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	MAT. TRANSP. 31/03/2017	18 899	35		18 864
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	22 500	3 636	3 636			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice	-				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			3 636				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : 3CBAT

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)
---	---	--

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 3CBAT

Néant ☒ *

• Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
• Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 16 % ☒.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ☐.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ☐.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter $col. 7 = (2) + (3) + 4 - (5) - (6)$
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 3CBAT Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice ouvert le : **01072016** et clos le : **30062017** Durée en nombre de mois **1** **2**

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

SIREN : Dénomination :

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	1 341 769
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	7 457
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	104
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	1 349 330

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	274 426
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(1 120)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	470 025
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	868
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	744 199

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	605 131
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	SA	605 131
--	-----------	----------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 341 769

Période de référence	GY	0	1	/	0	7	/	2	0	1	6	GZ	3	0	/	0	6	/	2	0	1	7
----------------------	-----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Date de cessation	HR			/			/															
-------------------	-----------	--	--	----------	--	--	----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30062017

N° SIRET

7 9 4 4 2 8 8 1 3 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3CBAT

ADRESSE (voie)

20 RUE MARCELLIN BERTHELOT

CODE POSTAL

95580

VILLE

MARGENCY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

CESAR

Prénom(s)

JOAQUIM

Nom marital

% de détention

40,00

Nb de parts ou actions

400

Naissance:

Date 23/07/1986

N° Département 93

Commune

SAINT DENIS

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

5

Voie

RUELLE DE LA COTE

Code Postal 95580

Commune MARGENCY

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

CESAR

Prénom(s)

ALEXANDRE

Nom marital

% de détention

40,00

Nb de parts ou actions

400

Naissance:

Date 14/06/1988

N° Département 95

Commune

ENGHIEN LES BAINS

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

63

Voie

RUE DU CENTRE

Code Postal 95330

Commune DOMONT

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

3CBAT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

30062017

N° SIRET

7 9 4 4 2 8 8 1 3 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3CBAT

ADRESSE (voie)

20 RUE MARCELLIN BERTHELOT

CODE POSTAL

95580

VILLE

MARGENCY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072016	et clos le	30062017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
3CBAT 20 RUE MARCELLIN BERTHELOT 95580 MARGENCY	
SIRET 7 9 4 4 2 8 8 1 3 0 0 0 3 2 Mél :	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
TRAVAUX D'ÉTANCHEITE	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	68 182	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	38 120	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
A.T.E.C.O. 18 PLACE ROGER LEVANNEUR 95160 MONTMORENCY Tél: 0139640880			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 30092017	Lieu: MARGENCY
Tél:		Qualité et nom du signataire: DOMINGOS CESAR	Signature: Président

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		39 50
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursement
JOAQUIM CESAR	400	2016	36 411				
5 RUELE DE LA COTE 95580 MARGENCY							
ALEXANDRE CESAR	400	2016	37 426				
63 RUE DU CENTRE 95330 DOMONT							
ANTHONY CESAR	200	2016	2 950				
9 RUE DU PORT 95630 MERIEL							
DOMINGOS CESAR Président							
34 RUE MAURICE GRANDCOING 95460 EZANVILLE							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Exercice du 01/ 07 au 30 / 06 ou au titre de l'année N

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :

Néant

3CBAT

794428813

Désignation et n° siren de la société tête de groupe

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes

PME au sens communautaire

X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC	13 199
APR	1 600

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	197 986
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

A N N E X E

Exercice clos le : 30 Juin 2017

Comptes annuels

3C BAT

20 Rue Marcellin Berthelot – 95580 MARGENCY

Exercice clos le : 30 Juin 2017

SIRET : 794 428 813

CABINET A T E C O

18 place Roger LEVANNEUR - 95160 MONTMORENCY

☎ 01 39 64 08 80 📠 01 39 64 07 57

LIASSE FISCALE

Exercice clos le : 30 Juin 2017

A N N E X E

Exercice clos le : 30 Juin 2017

Comptes annuels

3C BAT

20 Rue Marcellin Berthelot – 95580 MARGENCY

Exercice clos le : 30 Juin 2017

SIRET : 794 428 813

CABINET A T E C O

18 place Roger LEVANNEUR - 95160 MONTMORENCY

☎ 01 39 64 08 80 📠 01 39 64 07 57

LIASSE FISCALE

Exercice clos le : 30 Juin 2017



ETANCHEITE / COUVERTURE

MACONNERIE / ENTRETIEN & REPARATION

Service des Impôts des Entreprises

BP 85

421 rue Jean-Richepin

95125 ERMONT CEDEX

Nos Réf. :

Vos Réf. :

V/Correspondant : Domingos CESAR

POUVOIR

Je soussigné, **Domingos CESAR**, *Président* de la **SAS 3C BAT**, sis 4 Rue Louis Armand à EAUBONNE (95600), autorise **Monsieur POZZAN Gianni, Métreur**, à déposer dans vos locaux, les comptes annuels.

Le présent pouvoir est établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Eaubonne,
Le 15 Juin 2018

M. D. CESAR,

Président

SAS 3C BAT

4, RUE LOUIS ARMAND

95600 EAUBONNE

TEL : 0134286083 - FAX : 0134286084

CONTACT@3CBAT.FR

SIRET - 794 428 8130 0040



3C BAT – 4 Rue Louis Armand – 95600 EAUBONNE

Tél : 01.34.28.60.83 – Fax : 01.34.28.60.84 – Mail : contact@3cbat.fr

SAS au capital de 100 000 € - SIRET : 794 428 813 00040 - TVA Intra. FR 40 794 428 813 – Code APE : 4399A



3C BAT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 100 000 €
Siège Social : 20 Rue Marcellin Berthelot – 95580 MARGENCY

R.C.S. PONTOISE : B 794 428 813

AFFECTATION DU RESULTAT A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30/12/2017

Résultat – Affectation

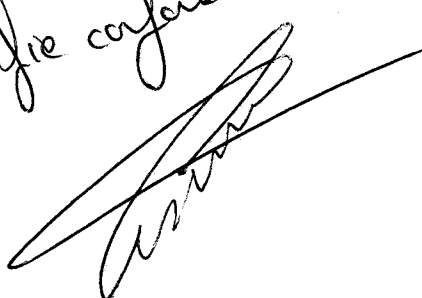
L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/06/2017 faisant ressortir **un bénéfice de 72 305.73** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **72 305.73** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **65 305.73** Euros
- A la réserve légale pour 7 000.00 Euros

Enfin un dividende de 39 500 € sera prélevé sur le poste « Report à Nouveau » mis en paiement à compter du 01/02/2018.

Ce dividende de 39 500 € pour chacune des 1000 parts sociales composant le capital, soit 39.50 € par part sociale.

Suite à la réforme des distributions présentée par la loi de finances 2018, à compter du 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement, soit à la source, la « flat tax » ou prélèvement forfaitaire unique de 30% : 17,2% de prélèvement sociaux incluant la hausse de 1,7 point de CSG et 12,8% de prélèvement forfaitaire. L'option pour le barème progressif reste possible. En indiquant sur votre déclaration de revenus, sur option expresse et irrévocable, ce qui vous permettra de continuer à profiter de l'abattement de 40% jusqu'ici en vigueur.

cc archie conf

Le Président

3C BAT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 100 000 €
Siège Social : 20 Rue Marcellin Berthelot – 95580 MARGENCY

R.C.S. PONTOISE : B 794 428 813

**RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE
DU 01/07/2016 AU 30/06/2017**

Messieurs,

En ma qualité de Président de notre société, je suis heureux de vous réunir aujourd'hui en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous présenter mon rapport et vous soumettre les comptes de cet exercice clos le **30/06/2017**

Mon exposé portera sur les points suivants :

- Compte rendu de la gestion de la société au cours de l'exercice ; événements importants survenus depuis le début de l'exercice ; perspective d'avenir
- Présentation des comptes et du bilan, proposition d'affectation des résultats

Je vous fournirai, dans un chapitre particulier, les renseignements et informations prévues par les textes légaux et qui n'auront pas été développés précédemment

SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT CET EXERCICE, EVOLUTION PREVISIBLE

Cet exercice a montré une très bonne évolution avec une augmentation de près de 60 % de notre Chiffres d'Affaires et notre société clôture son exercice par un bénéfice

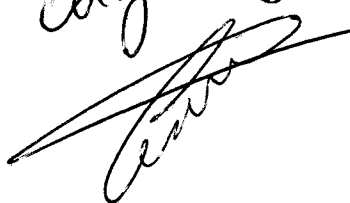
Nous espérons poursuivre notre développement avec de nouveaux clients et l'activité du début du second semestre 2017 est très encourageante

RAPPORT SUR LES COMPTES

EN CE QUI CONCERNE LE BILAN

. A l'actif

- ♦ L'actif immobilisé net d'amortissement s'élève à 28 490 € et se compose d'un logiciel de gestion, de véhicules et de matériel et mobilier de bureau
- ♦ De dépôt de garantie pour 13 450 €
- ♦ Le compte clients s'élève à 203 300 € contre 160 412 € en 2016
- ♦ Les autres créances pour 47 607 € sont composées d'avoir Fournisseurs pour 1 520 €, de créances fiscales pour 46 087 €,
- ♦ Des disponibilités pour 129 930 € dont 120 914 € de titres de placements contre 120 587 € dont 18 522 € de titres de placements en 2016.
- ♦ Des charges constatées d'avance pour 3 836 €

cc certifié conforme


. Au passif

- ♦ Les capitaux propres sont de 210 985 €, compris le résultat de l'exercice
- ♦ Des avoirs à établir Clients pour 1 773 €
- ♦ Des dettes Fournisseurs pour 104 845 €
- ♦ Des autres dettes pour 86 717 € regroupant les dettes fiscales et sociales.
- ♦

EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 341 769 € contre 832 508 € l'exercice précédent, soit une hausse de 61.17 %

Après déduction des matières et des sous-traitants, notre Marge Brute est de 729 685 €

Après déduction des charges externes pour 204 357 € notre Valeur Ajoutée est de 525 328 €

Après déduction des impôts et taxes pour 13 282 €, des charges de personnel pour 402 662 €, et l'ajout de subventions, notre Excédent Brut d'Exploitation est porté à 116 841 €

Après imputation des amortissements et provisions pour 7441 €, des reprises sur provisions pour 1 145 € et des divers charges et transferts de charges pour 1 911 €, le résultat d'exploitation est porté à 108 431 €

Après imputation du résultat financier pour - 168 € et du résultat exceptionnel de - 9112 € et déduction l'impôt sur les bénéfices pour 26 845 €, il ressort un résultat net de 72 306 €.

Le résultat exceptionnel regroupe : les amendes pour 2 990 €, une plus-value sur cession d'immobilisation de 3 636 € ainsi qu'une provision pour litige dotée pour 9 758 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi, notre exercice se termine par un résultat **BENEFICIAIRE de 72 305.73 €** que je vous propose d'affecter ainsi :

- **Au poste « Report à Nouveau » pour 65 305.73 €**
- **A la réserve légale pour 7 000 €**

Il sera prélevé sur ce poste la somme de 39 500 € au titre de la distribution de dividendes aux associés, soit 39.50 € par action qui sera mise en paiement à compter du 01/02/2018.

Suite à la réforme des distributions présentée par la loi de finances 2018, à compter du 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement, soit à la source, la « flat tax » ou prélèvement forfaitaire unique de 30% : 17,2% de prélèvement sociaux incluant la hausse de 1,7 point de CSG et 12,8% de prélèvement forfaitaire. L'option pour le barème progressif reste possible. En indiquant sur votre déclaration de revenus, sur option expresse et irrévocable, ce qui vous permettra de continuer à profiter de l'abattement de 40% jusqu'ici en vigueur.

Pour être complet, je vous signale qu'il n'y a pas eu des distributions de dividendes aux titres des derniers exercices

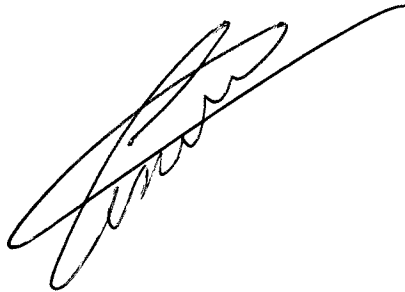
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

RAPPORT ARTICLE 227-10

Votre Président vous fera part des conventions visées à cet article.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'Le Président'.